

COMMUNE DE BERGHOLTZ

EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2017

Sous la présidence de Madame Nella WAGNER, Maire

Présents :

M. Jean-Luc GALLIATH, 1^{er} Adjoint - M. Jacky FRETZ, 2^e Adjoint- Mme Véronique HEIL, 3^e Adjoint

Mmes et MM. les conseillers : Claudine GEMSA, Gabrielle CAMBRON, Lucie BOYELLE, Yves DEIBER, Philippe SCHALLER, Marc BURRER, Francine BEYLIER, Hervé CLOR, Sébastien SIMON

Absente excusée : Vanessa JUNG qui a donné procuration à Claudine GEMSA

Eclairage du terrain de Football

Lors de la séance du 20 mars dernier, il avait été décidé de réaliser les travaux d'éclairage du terrain de football pour réaliser un éclairage de type E5 subventionné par la LAFA et permettant de jouer des matchs officiels.

Ces travaux nécessitaient la mise en place de convention de servitude de cour commune avec des propriétaires de terrains riverains pour élever les mâts à 18 mètres.

L'un des riverains d'un terrain ayant refusé de signer la convention, le projet a dû être modifié et les subventions sont ainsi diminuées au prorata du coût des travaux éligibles pour les subventions sénatoriales (5,98% du montant HT des travaux) et départementales (50 % du montant des travaux éligibles). La subvention de la LAFA sera perdue puisque le projet d'éclairage type E5 ne peut plus être réalisé. Le Bergholtz Football club versera 3 000 € à la commune.

Monsieur Jacky FRETZ explique que seuls 3 mâts de 16 mètres seront mis en place, le 4^{ème} ne sera pas modifié. L'allumage du terrain se fera au niveau du club house par la mise en place d'un coffret de distribution dans la cave.

Le club de Football réalisera le terrassement des massifs et des tranchées pour permettre d'amener les câbles EDF jusqu'au club house.

Le terrain ne sera pas homologué E5 mais permettra de s'entraîner de nuit et offrira aux vétérans la possibilité de faire des matchs le soir.

Monsieur Jacky FRETZ propose aux conseillers la réalisation de ces travaux pour un montant prévisionnel de 28 496,60 € HT hors subventions dans la limite d'un restant à charge final de 15 000€ pour la commune. Tout dépassement sera pris en charge par le Bergholtz Football Club.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité de 11 voix pour dont une procuration et 3 voix contre

➤ *décide de réaliser ces travaux pour un montant de 28 496.60 € HT avec un restant à charge de 15 000 € maximum pour la commune, tout dépassement sera financé par le Bergholtz Football Club.*

➤ *autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.*

Travaux d'amélioration de l'éclairage Public en vue d'économie d'énergie

Suite aux aides accordées en matière d'économie d'énergie, la commune va réaliser cette année une tranche de remplacement de 69 points lumineux.

Une aide financière via le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte étant reconduite pour des travaux réalisés et payés avant le 31 décembre 2018, Madame le Maire propose de réaliser une seconde tranche de 41 point lumineux qui permettrait ainsi d'avoir renouvelé l'ensemble de l'éclairage public communal (hors les rues principales dont l'éclairage est récent).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ décide de réaliser le projet de rénovation de l'éclairage public existant dont la dépense, estimée à 51 751 € HT, sera inscrite au budget primitif ;

➤ décide de retenir l'entreprise VIALIS mieux disante pour la maîtrise d'œuvre pour la somme forfaitaire de 3 085 € HT.

➤ sollicite l'attribution d'une subvention du Pays Rhin-Vignoble-Grand-Ballon dans le cadre de d'une aide Certificats d'Economie d'Energie via Territoire à Energie Positive (CEE TEPCV), appelée plus généralement « Prime Energie »;

➤ autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Remplacement des fenêtres à l'école élémentaire

Mme le Maire informe l'assemblée qu'en vue de l'amélioration en matière d'économie d'énergie, il serait judicieux de procéder au remplacement des fenêtres par des fenêtres avec vitrage isolant à l'école élémentaire, ce type de travaux étant actuellement subventionnés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ décide de réaliser le projet de remplacement des fenêtres par des fenêtres avec vitrage isolant à l'école élémentaire et charge Mme le Maire de procéder à la consultation dans le cadre d'une procédure adaptée;

➤ fixe un budget maximum de 30 000 € qui sera imputé sur le compte 21312 du budget primitif.

➤ sollicite l'attribution d'une subvention du Pays Rhin-Vignoble-Grand-Ballon dans le cadre de l'appel à projet « certificats d'économie d'énergie » ;

➤ autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.